

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 30 août 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 24 août 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance** : Madame Monique BALDUCHI

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance** : 97

**Nombre de voix délibératives** : 71

**Etaient présents : 62 (dont 7 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) – Patrick MEGE (suppléant) - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patrick LEDOUX – Eric LYOBARD (suppléant) – Alain GRIOL (suppléant) Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME – Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Annelise FAREL - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT – Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS – Eliane GAUTHIER (suppléante) - Jacques NIVON

**Etaient absents ou excusés : 33**

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien ROUSTAN - Georges ROMEO - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONToux - Didier ROUSSELLE Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Martial BONNEFOY - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jason DUQUESNOY - Claude SOMAGLINO

**Excusés ayant donné pouvoir : 9**

Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL – Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Pascal CIRER METHEL - Pierre COMBES a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Jacques NIVON - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

**Gestion et traitement des déchets – Aire d'accueil des gens du voyage**

Rapporteur : Thierry DAYRE (Christian CORNILLAC excusé)

**Aire d'accueil des gens du voyage**

**140-2022 Demande de subvention pour la réhabilitation de l'Aire d'accueil des gens du voyage de Nyons suite projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2022-2028**

**Vu** la Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, sa circulaire d'application du 5 juillet 2001 ;

**Vu** la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, par laquelle le cadre législatif prévoit que les obligations du présent schéma sont prescrites à l'échelle intercommunale ;

**Vu** la Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et la Citoyenneté (EC) ;

**Vu** le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 ;

**Vu** la délibération de la CCBDP n°015-2022 du 8 février 2022 portant avis favorable sur le projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2022-2028 dans lequel il est prescrit une amélioration de la qualité des infrastructures mises à disposition sur l'aire d'accueil de Nyons ;

**Considérant** l'objectif de la loi qui est d'établir un équilibre satisfaisant entre, d'une part, la liberté d'aller et venir et l'aspiration des gens du voyage à pouvoir stationner dans des conditions décentes et, d'autre part, le souci des élus locaux d'éviter des installations illicites sources de difficultés de coexistence avec leurs administrés ;

**Considérant** que, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma, une rencontre a été organisée le 30 mars 2022 avec la CCBDP, la DDT et des représentants de la Mairie de Nyons et a permis de valider que la réhabilitation de l'aire devait porter sur la rénovation des sanitaires (douches, toilettes, espaces buanderies) ainsi que la pose de luminaires extérieurs afin de faciliter le cheminement de nuit ;

**Considérant** qu'un dossier de demande de subvention sera déposé dans le cadre du Plan de relance 2022 porté par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement via l'appel à projet pour les subventions d'investissements qui permet d'obtenir des financements pour ces travaux à hauteur de 70 % avec un plafond de 10 671 € HT par place.

Il est rappelé que l'aire de Nyons est constituée de 5 emplacements de 2 places soit 10 places au total. Une estimation des travaux fait apparaître un coût de 7 200 € HT par place.

Le coût du projet est donc estimé à 72 000 € HT soit 86 400 € TTC avec une subvention de 50 400 € (70 % du coût HT du projet). La part d'autofinancement de la CCBDP serait donc de 36 000 €.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 71**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**D'APPROUVER** le coût des travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil de Nyons dans le cadre du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2022-2028 ;

**D'AUTORISER** le Président à déposer un dossier de subvention auprès de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 06/09/2022

Mise en ligne le : 08/09/2022

Ampliation à :

Le Président

Thierry DAYRE

